



Communiqué de presse

La société anonyme de coordination (SAC) « Au Fil des Deux Fleuves » qui associe l'Opac du Rhône et Loire Habitat, obtient son agrément du ministre de la transition écologique en charge de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.

Dernière étape d'un processus commencé en décembre 2020 à la demande des présidents des conseils départementaux du Rhône et de la Loire, respectivement présidents des conseils d'administration de l'Opac du Rhône et de Loire-Habitat, l'arrêté du 20 août 2021 portant agrément du ministre de la transition écologique consacre la création de la SAC « Au Fil des Deux Fleuves ».

« Au Fil des Deux Fleuves » fonde une coopération active entre l'Opac du Rhône et Loire Habitat. Celle-ci repose notamment sur une vision partagée, un « projet commun de territoires » attendu de toutes leurs parties prenantes, qui privilégie les thématiques suivantes :

- aménagement des bourgs et des villes,
- habitat senior et autonomie,
- accession sociale,
- qualité environnementale et transition écologique.

Les équipes managériales de Loire Habitat et de l'Opac du Rhône se sont réunies en séminaire au cœur de l'été afin élaborer un premier plan d'actions sur la période septembre 2021- décembre 2022 et de développer au plus vite les actions opérationnelles répondant aux besoins et attentes des habitants.

Leur ambition est de faire de la SAC « Au Fil des Deux Fleuves » l'expert habitat et aménagement de la Loire et du Rhône, au service de l'ensemble des acteurs de ces territoires.

Contacts presse :

Loire Habitat – Carole QUEVILLY – c.quevilly@loirehabitat.fr – 06.48.00.34.81 -

Opac du Rhône – Agnès FERNANDEZ – afernandez@opacdurhone.fr – 06.77.36.96.39